



Genève, le 15 mai 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

COVID-19 - Réouverture le 2 juin des guichets de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) sur rendez-vous préalable

A compter du 2 juin 2020, les guichets de l'OCPM seront ouverts au public de 7h30 à 16h30 selon des modalités visant à assurer la protection de la santé des usagers et des collaborateurs, dans le respect des normes édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire, l'accès aux guichets ne sera autorisé que sur rendez-vous préalable et les prestations délivrées seront limitées.

La réception des usagers sur rendez-vous est restreinte aux [seules prestations ne pouvant être délivrées à distance](#), à savoir:

- **Titres de séjour biométriques:** se présenter selon les indications mentionnées sur la convocation reçue par courrier;
- **Visa:** demande de [rendez-vous en ligne](#) en sélectionnant la prestation "Prolongation de visa";
- **Passeports suisses:** prise de [rendez-vous en ligne](#);
- **Légalisations/Apostilles:** prise de rendez-vous par [e-mail](#).

Cela étant, dès le 18 mai, les personnes (suisses et étrangères), dont une convocation antérieure n'avait pu être honorée et dont les demandes de documents d'identité ou de titres de séjour sont jugées prioritaires par les services concernés de l'office, seront convoquées pour la prise de leurs données biométriques.

Les sessions de tests de connaissance pour la naturalisation reprennent également, sur convocation, à compter de cette date.

Dans l'intervalle, les prestations qui revêtent un caractère d'extrême urgence continuent à être délivrées sur la base de rendez-vous fixés par l'OCPM.

Protection de la santé des usagers et des collaborateurs

Compte tenu de la situation sanitaire et des mesures de protection de la santé, il est demandé aux usagers se présentant sur rendez-vous de respecter le marquage au sol, la distance interpersonnelle de 2 mètres dans les files d'attente et les consignes du personnel présent. Les personnes qui présentent des symptômes tels que de la toux et/ou de la fièvre sont invitées à rester à leur domicile. Un flyer de rappel concernant les [comportements à adopter lors de la venue aux guichets](#) sera remis à chaque usager avec sa confirmation de rendez-vous.

Prestations par correspondance et en ligne

Pour mémoire, tous les usagers sont invités à utiliser les [prestations disponibles en ligne ou qui peuvent être demandées par correspondance](#).

A l'exception des 4 prestations décrites plus haut, toutes les autres prestations offertes par l'office, telles que les annonces de changement d'adresse, d'arrivée ou départ ainsi que les attestations de résidence, les changements de nom/prénom ou les transcriptions de faits d'état civil survenus à l'étranger, ne nécessitent aucun déplacement sur site et peuvent être effectuées par correspondance ou en ligne. Les citoyens suisses peuvent en outre s'adresser à leur commune de domicile pour toutes les démarches ne requérant pas de prise de données biométriques ainsi que pour l'obtention d'une carte d'identité seule.

Aucun changement d'adresse ne sera enregistré et aucune attestation ne sera délivrée au guichet.

Retrouvez en ligne toutes les informations sur les démarches de l'[OCPM](#).

Pour toute information complémentaire:

Mme N. Riem, responsable de la communication OCPM, DSES, T. 022 546 48 86